

## Arrêté portant modification de la composition de la commission d'action sociale du SCASC

# LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

 ${\bf Vu}$  le Code de l'Education, et notamment les articles D714-77 à D714-82 portant sur les services généraux des universités,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 modifiés,

**Vu** les statuts du Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC) approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 24 janvier 2012,

**Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 23 avril 2013 portant approbation de la composition de la commission d'action sociale du SCASC,

### ARRÊTE

#### Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 6 juin 2013 portant composition de la Commission d'Action Sociale est modifié comme suit :

Conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 23 avril 2013 susmentionnée, la commission d'action sociale du SCASC est composée de la façon qui suit.

### Membres avec voix délibérative

- Mme Yannick LUCIANI, Directrice du SCASC
- Mme Odile DUCROS, Directrice adjointe du SCASC

Au titre de représentant de chaque organisation syndicale des personnels siégeant au Comité Technique :

- SNPREES FO: Mme Hélène AURIGNY
- SNESUP FSU: Mme Leïla ARKAB
- SNPTES UNSA Education: M. Jean-Luc ANSALDI
- SGEN CFDT: M. Jean-Michel LORRE
- CGT: M. Philippe BLANC

# Membres avec voix consultative

- Mme Laurence SORRET, Directrice des Ressources Humaines, ou son représentant
- M. Damien VERHAEGHE, Directeur Général des Services, ou son représentant
- Mme Isabelle LECLERCQ, Agent comptable, ou son représentant

Les assistant(e)s de service social interviennent en tant qu'expert(e)s et assurent la présentation de leurs dossiers.

#### Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2013

Président de l'Université d'Aix-Marseille